# **ITW Test & Measurement GmbH**

40599 Düsseldorf



Date d'émission 15.07.2015, Révision 15.07.2015 Version 05. Remplace la version : 04 Page 1 / 9

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**EpoBlue** 

Numero d'article 111068

IUPAC C.I. Solvent Blue 35 (Anthraquinone-colorant)

**EINECS/ELINCS** 241-379-4 **CAS** 17354-14-2

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

# 1.2.1 Utilisations pertinentes

Colorant pour résines époxy

### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société ITW Test & Measurement GmbH

In der Steele 2

40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE Téléphone 0800.89.73.71 Téléfax 0800.88.05.27 Site internet www.buehler.fr E-mail info.fr@buehler.com

Secteur informatif

Informations techniques info.fr@buehler.com
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société 0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

# **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Pas de classification.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires.

Pictogrammes de danger aucun
Mention d'avertissement aucun
Mentions de danger aucun
Conseils de prudence aucun

#### 2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Le produit n'est pas explosible à l'état de livraison, mais le risque d'explosion des poussières

survient en cas d'enrichissement de l'atmosphère en poussières fines.

Autres dangers aucun

#### **ITW Test & Measurement GmbH**

40599 Düsseldorf



Date d'émission 15.07.2015, Révision 15.07.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 2 / 9

# **SECTION 3: Composition / Informations sur les composants**

#### Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'une matière.

Conc. [%] Substance

100 C.I. Solvent Blue 35 (Anthraquinone-colorant)

CAS: 17354-14-2, EINECS/ELINCS: 241-379-4

Commentaire relatif aux composants Pas de réaction dangereuse connue.

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

### **SECTION 4: Premiers secours**

#### Description des premiers secours

Indications générales En cas de projection intensive de produit, prenez la prochaine occasion de changer les

vêtements.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la Après contact avec les yeux

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Ne pas faire vomir.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés 4.2

Aucun connu.

# Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse.

Eau pulvérisée.

Agent d'extinction non approprié

Produits extincteurs en poudre.

Dioxyde de carbone.

Jet d'eau.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures

non brûlés

Oxyde d'azote (NOx).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Éviter la formation des poussières. Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Utiliser un vêtement de protection individuel.



Date d'émission 15.07.2015, Révision 15.07.2015

40599 Düsseldorf

Version 05. Remplace la version : 04

Page 3 / 9

#### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Eviter le dégagement de poussières.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Eviter le dégagement de poussières. Eviter la formation d'aérosol.

Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au frais. Stocker au sec.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

# SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

# Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)

**EpoBlue** 

Numero d'article 111068

#### **ITW Test & Measurement GmbH**

40599 Düsseldorf

Page 4 / 9 Version 05. Remplace la version : 04

BUEHLER

Date d'émission 15.07.2015, Révision 15.07.2015

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la

configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Pour prêter l'attention à la valeur limite de la poussière. (ACGIH-2011: 10 mg/m³; particules

inhalables 3 mg/m³ particules respirables).

Protection des yeux Lunettes de protection.

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

veuillez consulter le fournisseur de gants. Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374). Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374).

Protection corporelle Vêtement de protection.

**Divers** Eviter le contact avec les yeux.

Ne pas inhaler les poussières.

Protection respiratoire Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P1.

Risques thermiques

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Se conformer aux réglementations environnementals applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Poudre Couleur bleu foncé Odeur caractéristique Seuil olfactif non applicable Valeur du pH non applicable

Valeur du pH [1%] 8,5-9,5 (10 g/L, 20°C)

Point d'ébullition [°C] non déterminé Point d' éclair [°C] non applicable Inflammabilité (solide, gaz) [°C] non déterminé Limite inférieure d'explosion non déterminé Limite supérieure d'explosion non déterminé

Propriétés comburantes non

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

non applicable

Densité [g/ml] non déterminé Densité de versement [kg/m³] non déterminé

<1 mg/l (20°C)(92/69/EEC, A.6.) Solubilité dans l'eau

Coefficient de partage [n-

octanol/l'eau]

non déterminé

non applicable Viscosité Densité relative de vapeur par

rapport à l'air

non applicable

non applicable Vitesse d'évaporation Point de fusion [°C] 120-122 Auto-inflammation [°C] non déterminé Temp. de décomposition [°C] non déterminé

**Autres informations** 9.2

Indice de combustibilité (VDI 2263-1): BZ1

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

Numero d'article 111068

#### **ITW Test & Measurement GmbH**

#### 40599 Düsseldorf



Date d'émission 15.07.2015, Révision 15.07.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 5 / 9

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

#### 10.4 Conditions à éviter

Voir le SECTION 7

# 10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Conc. [%]	Substance
100	C.I. Solvent Blue 35 (Anthraquinone-colorant), CAS: 17354-14-2
	LD50, oral, Rat: ~5000 mg/kg bw (OECD 401).

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Non irritant (lapin). (OECD 405)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non irritant (lapin). (OECD 404)

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas d'information disponible. Pas d'information disponible.

Mutagénèse Toxicité sur la reproduction Cancérogénèse

Pas d'information disponible. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration Remarques générales

Pas d'information disponible.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicoloques. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

# 12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
100	C.I. Solvent Blue 35 (Anthraquinone-colorant), CAS: 17354-14-2
	LC50, (24h), Oncorhynchus mykiss: ca. 590 mg/l.

**EpoBlue** 

Numero d'article 111068

#### **ITW Test & Measurement GmbH**

40599 Düsseldorf



Date d'émission 15.07.2015, Révision 15.07.2015

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations

d'épuration

Pas d'information disponible.

Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.

Biodégradabilité 30 - 50%

Facilement éliminable à partir de l'eau.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

non déterminé

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classifier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Le produit est insoluble dans l'eau.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

#### **Produit**

Disposition du même rang avec les autorités au besoin.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

080112

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150101 150102 150104

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

# 14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"



Date d'émission 15.07.2015, Révision 15.07.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 7 / 9

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

## 14.4 Groupe d'emballage

40599 Düsseldorf

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

# 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

# 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

(FR):

- Observer les restrictions d'emploi aucun - VOC (1999/13/CE) 0%

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance, une appréciation de sécurité de substance n'est pas encore disponible.

Numero d'article 111068 **ITW Test & Measurement GmbH** 



Date d'émission 15.07.2015, Révision 15.07.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 8 / 9

# **SECTION 16: Autres informations**

40599 Düsseldorf

#### 16.1 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à

l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande,

Liechtenstein et Norvège)]

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]

IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien] IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]

LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)1

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxiquel

PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet] REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] TLV®/TWA = Threshold limit value - time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value - short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

# 16.2 Autres informations

## Méthode de classification

# Positions modifiées

SECTION 4 ajouté: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

SECTION 4 ajouté: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

SECTION 6 ajouté: Utiliser un vêtement de protection individuel.

SECTION 7 ajouté: Stocker au frais. Stocker au sec.

SECTION 7 ajouté: Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

SECTION 7 ajouté: Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés.

SECTION 7 ajouté: Eviter le dégagement de poussières. Eviter la formation d'aérosol.

SECTION 8 ajouté: Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374).

SECTION 8 ajouté: Vêtement de protection.

SECTION 9 ajouté: Indice de combustibilité (VDI 2263-1): [x]

SECTION 9 supprimé: aucun

SECTION 11 ajouté: Pas d'information disponible.

SECTION 11 supprimé: non déterminé

SECTION 12 ajouté: Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.

SECTION 12 supprimé: non déterminé

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR) EpoBlue Numero d'article 111068 ITW Test & Measurement GmbH 40599 Düsseldorf



Date d'émission 15.07.2015, Révision 15.07.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 9 / 9



Copyright: Chemiebüro®

